

EPPU Nelson Mandela

6, rue des Écoles
33 920 SAINT CHRISTOLY DE BLAYE
Tél. : 05 57 42 51 06
Mail : E.StChristolyDeBlaye@ac-bordeaux.fr

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 1^e TRIMESTRE**

Jeudi 6 novembre 2025

Circonscription : Blaye (33)

Présents :

Présidente – directrice d'école : Mme Ludivine Esquer-Giret

Equipe Enseignante :	Mme Gabriel: professeur des écoles (PS/MS1) Mme Germain : professeur des écoles (PS/MS2) Mme Lamort: professeur des écoles (GS) Mme Duville: professeur des écoles (MS/GS) Mme Higoncq: professeur des écoles (CP1) Mme Marchi: professeur des écoles (CP2) Mme Thévenet : professeur des écoles (CE1-A) Mme Vittecoq : professeur des écoles (CE2) Mme Laborde: professeur des écoles (CM1/CM2-B) Mme Belda: professeur des écoles (CM1/CM2-A) Mme Dotal: professeur des écoles (UPS-EFIV) Mme Vidal : professeur des écoles (ULIS)
Représentant(s) de la mairie :	Mme Picq (maire) M Berny (adjoint aux affaires scolaires) Mme Beau (conseillère municipale déléguée) Mme Queylat (conseillère municipale)
Atsem	excusées
Parents d'élèves :	Mme Drouet Ruffino Mme Poyeau Mme Zainou Mme Zaruba Mme Pesquidous

Excusé(e)s :

- Mme Hache, Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Mme Sophie Viry et Mme Camille Naulé, enseignantes
- Mmes Fougou, Page et Lavaud atsem
- M Pecastaing parent d'élèves

Début du conseil d'école à 17h35

Secrétaire de séance : Mme DOTAL

Présentation du nouveau conseil d'école et résultat des élections de parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le vendredi 10 octobre. Il y avait une seule liste de 9 parents candidats qui ont donc tous été élus.

Le taux de participation est plus élevé cette année : 48 % (soit 133 votants sur 277, 109 suffrages exprimés).

Le nombre de représentants de parents n'étant pas atteint après ces élections, un appel aux volontaires a eu lieu, à la suite duquel 4 parents se sont présentés. La directrice a donc procédé à un tirage au sort avec Mme Higonenq puisque 3 sièges seulement étaient vacants. Il y a donc 12 parents représentants pour cette année scolaire, dont les noms sont affichés dans le tableau au portail de l'élémentaire. Ils sont joignables sur leurs adresses mails.

Règlement intérieur du conseil d'école (envoyé par mail) qui définit et rappelle la composition, les attributions et le fonctionnement de ce conseil.

Le conseil d'école se réunira 3 fois au cours de l'année scolaire. Le procès-verbal de chaque conseil d'école sera affiché, diffusé sur les réseaux de la mairie et transmis par mail à chaque parent représentant.

ÉDUCATION NATIONALE

I) Fonctionnement de l'école

a) Effectifs rentrée 2025 et prévisions 2026

L'effectif actuel est de 193 élèves. Après une rentrée avec 204 élèves, plusieurs enfants ont été radiés suite à des déménagements. Certains de ces enfants sont finalement réinscrits dans l'école et d'autres inscriptions sont prévues dans les prochains jours.

PS : 27 MS : 26 GS : 22 soit 75 élèves en maternelle

CP : 26 CE1 : 21 CE2 : 25 CM1 : 21 CM2 : 25 soit 118 élèves en élémentaire

Il y a 11 élèves dans le dispositif ULIS.

PS/MS 1	14/10	24
PS/MS 2	13/10	23
MS/GS	6/8	14
GS		14
CP 1		13
CP 2		13
CE1 A		11
CE1 B		10
CE2		25
CM1/CM2 A	10/13	23
CM1/CM2 B	11/12	23

Prévisions 2025 :

La Dsden de Gironde a demandé les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2026 début octobre.

Après consultation des listes de naissance fournies par la mairie et réactualisation à ce jour après les radiations non prévues, l'effectif prévisionnel total serait de 193 élèves :

PS : 25 MS : 27 GS : 26 CP : 22 CE1 : 26 CE2 : 21 CM1 : 25 CM2 : 21

Il y aura 3 places disponibles dans le dispositif ulis ce qui ferait donc 196 élèves.

b) Règlement intérieur - Charte de la Laïcité – Charte de la diversité

Le règlement intérieur de l'école reste inchangé par rapport à l'an dernier.

Vote du règlement intérieur : adopté à l'unanimité

Ce règlement sera diffusé par mail à tous les parents, consultable sur le site de la mairie, dans l'onglet école.

D'autre part, **la Charte de la laïcité**, sera communiquée aux familles qui doivent en prendre connaissance et la signer.

La Charte de la diversité définit les principes de l'école inclusive, une école accessible à tous les élèves, dans le respect des différences de chacun, avec des pratiques pédagogiques diversifiées. Dans les faits, ce n'est pas nouveau : tous les élèves sont accueillis dans leur école de secteur. Les élèves ayant des difficultés scolaires peuvent bénéficier d'un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) lorsqu'ils ont besoin d'une aide ponctuelle sur certaines compétences en classe, d'un PAP (plan d'accompagnement personnalisé) lorsqu'un trouble des apprentissages est reconnu par un médecin, de l'aide du Rased, d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) lorsque la famille a fait une demande de reconnaissance de handicap auprès de la MDPH, avec des moyens matériels et humains (accompagnement par un aesh) plus ou moins mis en place rapidement. Tous ces dispositifs permettent de proposer des aménagements pédagogiques aux élèves qui en ont besoin. Elle sera également transmise aux familles.

c) Protocole harcèlement

Un programme national de lutte contre le harcèlement est mis en place dans tous les établissements scolaires et les enseignants y sont formés : le programme PHARE.

Il est demandé aux enseignants de toutes les classes de sensibiliser leurs élèves au respect des autres, de la différence, du handicap et aux problématiques de harcèlement, en fonction de l'âge des élèves. Chaque classe participe à au moins un moment important en lien avec cette lutte contre le harcèlement durant l'année scolaire, dont la journée du harcèlement était aujourd'hui le 6 novembre.

Un questionnaire anonyme national pour évaluer le climat scolaire et détecter d'éventuelles situations de harcèlement va être donné aux élèves du CE2 au CM2 en novembre, lors d'une séance de classe. Ces questionnaires seront ensuite analysés par l'équipe enseignante et la directrice et une information écrite sera transmise aux familles des élèves concernés.

Toutes les familles recevront prochainement une information avec des numéros d'urgence concernant l'enfance en danger.

Chaque école doit mettre en place un protocole de détection, gestion et suivi des situations de harcèlement. Nos personnes ressources formées sont les conseillers pédagogiques de l'Inspection de Blaye. Ils ont élaboré un protocole à suivre, basé sur le protocole national et les directives de la DSDEN.

C'est la direction de l'école qui est responsable du traitement des situations de harcèlement, avec appui de l'IEN de circonscription, des conseillers pédagogiques, de la psychologue scolaire et conjointement avec la mairie. Depuis septembre, la direction de l'école doit également faire part à la cellule climat scolaire de la DSDEN du déclenchement d'un protocole harcèlement et du suivi qui en découle. Cette cellule fait alors remonter à la plateforme nationale Stop au harcèlement

Le premier temps consiste dans le recueil de la parole de tous les protagonistes lors d'entretiens individuels, avec trace écrite, afin de comprendre, de rassurer et d'agir. Les parents sont informés et reçus.

Un travail en équipe (direction, enseignants, équipe de circonscription, psychologue scolaire, infirmière ou médecin scolaires, mairie, représentants des parents d'élèves...) s'élabore alors, pour apporter des mesures de protection et réparation à prendre si cela s'avère nécessaire. L'enfant victime fait le choix d'un adulte référent à qui il peut faire part de ses ressentis pendant la durée du protocole.

Et enfin, un suivi des mesures prises est mis en place avec l'enfant victime et sa famille.

d) Plan de continuité pédagogique

La DSDEN de la Gironde demande que le plan de continuité pédagogique en cas de fermeture de classes ou d'école soit annoncé en conseil d'école.

Les enseignants et la directrice utiliseront tous l'application Klassly ou leur messagerie professionnelle académique pour communiquer avec les familles, et leur téléphone portable en numéro masqué si urgence. Ils auront aussi la possibilité de faire des visio par le biais de la classe virtuelle « Via ».

Toutes ces applications répondent aux normes RGPD et sont autorisées par l'Éducation Nationale. La plupart des familles les connaissent déjà parce qu'elles sont déjà utilisées.

e) Sécurité à l'école : PPMS et incendie

Les exercices PPMS et incendie visent à définir les rôles de chacun afin de développer les comportements adaptés et éviter la panique.

Un exercice d'évacuation en cas d'incendie a été réalisé le 25 septembre au matin, comme demandé par la DSDEN de la Gironde, en présence de M Berny, adjoint aux affaires scolaires de la mairie. Les enseignants étaient avertis de l'heure et l'avaient expliqué aux enfants.

Un premier exercice en élémentaire a été effectué en 2,53 minutes dans le calme pour évacuer les élèves de l'école élémentaire jusqu'au point de rassemblement sur le terrain de sport près du portail. Les élèves et enseignants sont prévenus pour ce premier exercice. Les boîtiers d'alarme côté cycle 2 doivent être vérifiés car ils n'ont pas fonctionné.

La réparation de ces boîtiers a été effectuée durant les vacances d'octobre.

L'évacuation de la maternelle s'est effectuée en suivant, en 2.28 minutes, également dans le calme et sans pleur. Les enfants ont été rassemblés sur la place devant le portail principal de la maternelle.

Un second exercice incendie sera réalisé avant le 30 avril

Concernant les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) en cas de risques majeurs et en cas d'attentat-intrusion, ceux de l'école ont théoriquement été réunis dans un seul et même document par la DSDEN en juin. Or, comme annoncé lors du dernier conseil d'école, seule la visite du bâtiment élémentaire a pu être effectuée donc il y a à ce jour seulement un PPMS unifié pour l'élémentaire. La directrice n'a pas de nouvelles informations par la DSDEN.

Le PPMS risques majeurs est activé par les autorités en cas de tempête, glissement de terrain, séisme, feu de forêt, émanation de gaz toxiques ou explosion de matières dangereuses, danger nucléaire.

Les enfants et le personnel présents dans l'école élémentaire sont alors confinés dans le réfectoire (capacité d'accueillir 140 élèves) après alerte par corne de brume, ceux de la maternelle se confinent dans la salle de sieste, pour une durée indéterminée, puisque seuls les autorités et les services de secours peuvent lever l'alerte et le confinement.

Il est donc demandé aux parents de ne pas téléphoner à l'école pour ne pas encombrer les lignes et de ne pas venir à l'école car ils ne pourront pas récupérer leur enfant. Une notice explicative sera prochainement distribuée aux familles. Il y a un téléphone à brancher pour l'élémentaire et la maternelle si besoin.

Un exercice d'entraînement sera effectué sur les deux sites avant le 6 février.

Concernant **le PPMS attentat-intrusion**, l'essentiel est d'entraîner régulièrement les enfants à identifier le signal d'alerte (sirène déclenchée par un boîtier noir) et à repérer un adulte, à se cacher près de lui le plus rapidement possible et dans le silence ou à fuir de l'école si un adulte de l'école les y encourage, aucune pièce des deux écoles n'étant totalement sûre, comme dans la plupart des écoles.

Deux scénarios sont donc à envisager dans le cadre de ce PPMS attentat-intrusion, qui peut être déclenché par tout adulte de l'école, depuis les boîtiers noirs spécifiques à ce PPMS :

- S'enfermer dans les classes, en verrouillant les portes, les fenêtres, en baissant les volets, en tirant les rideaux, en bloquant les poignées de portes extérieures, en rassemblant les enfants au centre de la pièce ou derrière les tables et bureaux, le plus près possible du sol.
- S'enfuir en s'assurant qu'il n'y ait pas de danger à l'extérieur de l'école.

L'exercice d'entraînement a eu lieu sur les 2 sites le 9 octobre au matin.

Les enseignants étaient prévenus du jour et de l'heure. Le scénario choisi était la présence d'individus suspects aux abords de l'école élémentaire et d'un chien dans la cour de l'école maternelle. Tous les élèves et personnels devaient donc se cacher en silence.

A l'élémentaire, les élèves et enseignants se sont enfermés dans les classes durant 20 minutes. L'alarme spécifique a été entendue par tous et l'ensemble des élèves est resté globalement silencieux.

A la maternelle, les classes de PS/MS se sont enfermées dans le dortoir et les classes de GS dans la classe de l'étage, durant 15 minutes, plutôt silencieusement. Il manque toujours une clé sur la porte entre la cantine et la cour.

f) Budgets municipaux

Le budget alloué par la mairie est en année civile (pour les fournitures scolaires), celui de 2025 sera donc clôturé très prochainement (fin des commandes d'ici le 15 novembre).

Le budget pour l'achat de fournitures et petits matériels pédagogiques est partagé entre chaque classe, en fonction du nombre d'élèves et du cycle de la classe.

L'équipe enseignante souhaiterait que le budget soit revu à la hausse pour 2026 au vu de l'inflation. Les enseignantes de classe de CP ajoutent qu'il sera nécessaire de racheter des manuels scolaires (notamment pour l'apprentissage de la lecture) car il y a de nouveaux programmes. Le coût de ce nouveau matériel ne passe pas dans le budget actuel malgré les économies que chacun essaie de faire à son niveau.

L'équipe enseignante espère également que le budget de 2000 euros pour le transport pour les sorties sera alloué cette année, notamment pour le voyage scolaire des classes dédoublées.

Le transport pour le cycle natation des CP et CM2 ne rentre pas dans le budget transport, il est payé en plus par la mairie.

Le coût des séances de natation est également pris en charge par la mairie.

La mairie alloue également un budget pour l'achat des livres du comité de lecture de la circonscription.

g) Fonctionnement et état financier de la coopérative

La coopérative scolaire de l'école est affiliée à l'OCCE, organisme associatif national développant les coopératives dans les écoles. Mme Naulé et Mme Duville sont les mandataires, elles gèrent donc les comptes de cette coopérative. Elles ont toutes deux participé bénévolement à une formation à l'utilisation du nouveau logiciel de gestion Retkoop. Toutes les dépenses et recettes liées à la coopérative scolaire sont désormais centralisées dans ce logiciel.

Cette caisse est alimentée par les participations libres et facultatives des familles, la recette de la fête de fin d'année, la vente des photos scolaires, le marché de Noël, les dons exceptionnels de l'APE... Elle sert à financer des sorties, des spectacles, des achats pour des projets pédagogiques de classe et d'école.

Le bilan financier de l'année 2024-2025 a été envoyé le 30 septembre à l'OCCE, avec en parent vérificateur de compte Mme Drouet Ruffino.

Solde du compte au 1^{er} septembre : 1196,07 euros

- **Classe découverte :**

Comme mentionné lors du dernier conseil d'école en juin 2025, les classes de GS, CP et CE1 partent en classe découverte en mai 2026. De ce fait de nombreuses manifestations sont organisées pour permettre à ces 3 classes de partir. Le montant total du voyage est de 10 045,30 euros. Il reste à payer 7 857,55 euros. Une participation financière des parents a été demandée à hauteur de 60 à 90 euros (en fonction de ce qui sera récolté au cours des différentes actions menées). Ce prix ne prend pas en compte le coût du transport scolaire.

- **Entrées / Sorties depuis septembre :**

Nous avons dû verser le deuxième acompte de la classe découverte de 2187,75 euros et payer les frais bancaires de 10 euros.

En septembre 2025, nous avons récolté 1497 euros en don parents et 152,40 euros lors de notre vente de gâteaux avant les vacances d'octobre. De plus, un premier versement pour la classe découverte de 30 euros par famille a été encaissé.

Au 30 septembre, notre relevé bancaire est de 1215,55 euros (sans compter toutes les recettes et dépenses précédentes).

Autres actions envisagées : marché de Noël de l'école, marché de Noël de la commune, dégustation de vin (11 décembre), concert de M Clément Verdeau, et carnaval dansé en février parents/enfants mené par Mme Duville et Mme Naulé. L'argent récolté aidera à financer la classe découverte.

II) Communication

a) Parents/Enseignants

Tous les parents ont la possibilité de communiquer avec l'enseignant de leur enfant et de solliciter un rendez-vous par l'intermédiaire de l'application Klassly ou par écrit dans la pochette transparente de leur enfant, **pochette qui doit impérativement être consultée tous les jours par les familles puis remise dans le cartable et cahier de liaison pour les classes de maternelle.**

Certains enseignants peuvent utiliser leur messagerie électronique professionnelle pour contacter les familles mais ils n'en ont pas l'obligation. Ils ne sont pas non plus tenus de répondre aux sollicitations des familles sur Klassly ou par mail, que ce soit sur temps de classe ou hors temps scolaire, ils apporteront une réponse quand ils le pourront.

Pour toute absence, la directrice rappelle donc que les familles doivent contacter l'école par téléphone, sur la messagerie électronique de l'école ou auprès de l'enseignant sur Klassly.

Les enseignants proposeront également des rencontres à dates précises dans l'année pour les parents qui le souhaitent. Des rencontres individuelles ont déjà eu lieu en élémentaire pour les résultats des évaluations nationales.

b) Parents/direction

Les familles peuvent communiquer ou demander un rendez-vous avec la directrice par mail sur l'adresse de l'école ou par téléphone en laissant un message sur le répondeur. Si la directrice ne peut décrocher, le répondeur de l'école ou celui du portable sont écoutés régulièrement dans la journée.

c) Parents/mairie

Tout ce qui concerne les services périscolaires, garderie et cantine, la facturation, le multi-sport (prévenir l'animatrice concernée directement), le service minimum en cas de grève est du ressort de la mairie. Les familles sont donc invitées à contacter directement la mairie.

d) Agents périscolaires/enseignants

La communication orale entre agents du périscolaire et enseignantes est privilégiée à 13h20, notamment en élémentaire. Des informations peuvent également être transmises via messagerie si nécessaire.

Les agents du périscolaire notent les incidents de la pause méridienne dans un cahier.

III) Projets et vie de l'école

a) Axes du projet d'école et fiches actions

Le nouveau projet d'école est en cours depuis mars et ce jusqu'en 2029.

Les 3 axes de travail et les fiches actions correspondantes sont les suivants :

AXE 1 : Les partenariats au service du bien-être et de l'engagement des élèves :

- Identifier les acteurs et personnes référentes de la communauté éducative
- Respecter un cadre réglementaire commun dans le temps scolaire et périscolaire
- Outiller les élèves dans la gestion des conflits
- Sécuriser le parcours des élèves en développant des partenariats : parents, mairie, partenaires extérieurs...

AXE 2 : La co-éducation au service du bien-être des membres de la communauté éducative :

- Améliorer la communication entre membres de la communauté
- Co-construire et faire respecter un cadre réglementaire commun

AXE 3 : Faire progresser tous les élèves de l'école en tenant compte de leurs besoins :

- Envisager le parcours de l'élève dans sa continuité
- Développer des outils, des projets et un langage commun
- Développer le goût de l'effort et l'estime de soi

Un calendrier annuel des actions à mener pour chaque axe de travail a été mis en place l'an dernier.

Suite à la rédaction de ce projet, les enseignants ont élaboré une charte de vie collective commune (école / mairie) pour les élèves, avec des règles claires, sous forme de pictogrammes, et une échelle de sanctions en couleurs. Elles sont affichées dans les cours de récréation et ont été présentées en réunion aux agents municipaux, responsables de la pause méridienne, après validation de la municipalité.

Certaines actions ou projets sont déjà menés au sein de l'école depuis quelques années ou depuis la rentrée et pourront être pérennisés : utilisation d'outils de communication école/familles, conseils de maîtres spécifiques pour les élèves à besoin particulier, outils de cycle communs, projet Chante école, École dehors...

b) Projets pédagogiques de l'année

Projets cycle 1

Projets des PS-MS 1

La maternelle a comme fil rouge cette année le tour du monde à travers différentes lectures, la découverte de monuments en lien avec les continents et des œuvres plastiques inspirées des pays travaillés. Toutes les classes suivent la même programmation et étudient les mêmes continents au même moment.

Margaux la bibliothécaire vient en classe pour les PS-MS. Elle lit plusieurs histoires en lien avec les thèmes travaillés et elle amène des livres que les enfants peuvent ensuite feuilleter en classe. Les classes de PS-MS espèrent pouvoir se déplacer à la bibliothèque d'ici la fin d'année.

Enfin, il reste très important de travailler sur les saisons et le temps qui passe donc les ps-ms ont des lectures, des ateliers et des productions en lien avec les saisons afin de mieux se repérer dans le temps et de faire aussi un lien avec leur quotidien.

Les classes participent aussi au comité lecture, elles partagent les albums entre les classes.

Projets des classes de MS/GS et GS

- **Bibliothèque** : un moment privilégié durant lequel les élèves peuvent découvrir l'écrit, se familiariser avec la lecture et les différents types d'écrits (magazine, romans, dictionnaires, livres documentaires...) Ils pourront également emprunter des livres pour pouvoir les lire en classe uniquement.
- **Comité de lecture** : découverte d'albums sur des thématiques choisies
- **Les séances de motricité** quotidiennes se font les deux classes mélangées afin de favoriser une émulation de groupe plus grande. Les élèves apprennent ainsi à travailler en grand groupe (30 élèves).
- **Thème de l'école maternelle de la PS à la GS : le tour du monde**. En période 1 : l'Europe ; puis en P2 : l'Afrique ; en P3 : l'Asie ; en P4 : l'Amérique et en P5 : l'Océanie.
- **Brossage de dent** après la cantine pour les MS et GS à partir de la période 2.
- **Classe du dehors** : depuis le vendredi 26 septembre, les élèves vont régulièrement travailler en forêt, sur **les mêmes compétences du programme qu'en classe mais dans un autre environnement** pour permettre aux élèves de rendre concrets les apprentissages. Ceci s'effectue avec les classes de CE1 un vendredi matin ou après-midi toutes les 2 semaines. Cette période ce sera exceptionnellement 3 vendredis d'affilé. Il sera demandé aux parents d'habiller leurs enfants en fonction de la météo car ces sorties seront maintenues même l'hiver et sous petite pluie. Une information sera donnée avant chaque sortie pour rappel.
- **Rallye maths de la circonscription**
- **Classe découverte (pour les GS)** : Les classes partent en Dordogne, dans une ferme. Elles feront des activités autour de la nature et des animaux.
- **Semaine du gout** : le dernier vendredi avant les vacances d'octobre dégustation d'aliments du monde
- **Anniversaires** : ateliers cuisine une fois par mois, les deux classes cuisinent ensemble

Liaison GS/CP :

- Projets communs (classe découverte, une rencontre par période pour faire des ateliers spécifiques avec les enseignantes de CP dans les classes de CP + une récréation en CP)
- Rencontres entre les enseignantes pour discuter des élèves et des besoins particuliers
- création d'une trousse pour le CP

Projets cycle 2

Classes de CP

- **Liaison GS-CP**
- **Comité de lecture** = les 2 classes participent à ce projet. Les livres circuleront dans les familles.
- **Piscine** = les séances débiteront le 19 mars. Les élèves de CP et CM2 se rendront à la piscine de Braud-et-St-Louis tous les jeudis matin (9h15-11h45), et ce jusqu'au 16 juin.
- **Classe découverte**

Classes de CE1

- Participation au comité lecture : il est rappelé que l'implication des parents est importante notamment pour lire les albums avec les enfants puis en discuter
- Classe dehors : les compétences travaillées à cette occasion sont en lien avec ce qui est fait en classe
- Création d'un herbier, mise en voix de textes en lien avec la nature, vocabulaire des animaux
- Rallye maths à partir de la semaine prochaine
- Classe découverte

Classe de CE2

Le comité lecture : ce projet a pour objectif de développer le **goût de la lecture** et de faire découvrir aux élèves une culture du livre. Chaque élève emprunte régulièrement un ouvrage de la sélection du comité lecture. Après lecture, **l'enfant (et éventuellement ses parents)** rédige un **avis** sur le livre : ce qu'il a aimé, ce qu'il a pensé, ressenti ou découvert.

Ensuite, les avis recueillis seront **rassemblés dans un recueil collectif**, illustré et mis en forme par les élèves. Les avis serviront de support de travail pour la création du livre. Ce recueil servira à **présenter les livres aux autres classes** de l'école, afin de **donner envie de lire** et de partager leurs découvertes littéraires.

Les élèves de CE2 iront également à la bibliothèque.

Projets cycle 3

Les deux enseignantes souhaitent renforcer la coopération entre les deux classes de CM1-CM2 :

- projets communs en arts plastiques, en éducation musicale et en EPS, permettant aux élèves de travailler ensemble autour de créations artistiques et de moments de chant partagés. Ces temps favorisent la cohésion, la collaboration et l'ouverture aux autres.
- candidature pour le Parlement des enfants, un projet citoyen qui permet aux élèves de découvrir le rôle du député et le fonctionnement démocratique de nos institutions. Cette démarche vise à les sensibiliser à l'engagement, à la citoyenneté et à la réflexion collective autour de thèmes de société : cette année, la thématique concerne l'utilisation des écrans.
- défis mathématiques interclasses, pour encourager les élèves à développer leur esprit de recherche, leur logique et leur sens de la coopération à travers des situations-problèmes et des jeux de réflexion menés ensemble.
- dans le cadre du projet d'école axé sur le climat de classe : projet de production écrite. L'objectif est de faire réfléchir les élèves sur ce qui favorise une bonne ambiance et une coopération positive au sein du groupe, puis de les amener à écrire collectivement des textes qui illustrent leur vision d'une classe où il fait bon apprendre et vivre ensemble. Les élèves vont d'abord échanger sur les valeurs importantes : respect, entraide, écoute... puis rédiger des textes descriptifs, poétiques ou narratifs

autour de la “classe idéale”. Le projet se terminera par un recueil commun ou une affiche collaborative, qui sera exposé dans l’école pour valoriser le travail des élèves et diffuser un message positif sur le vivre-ensemble. Ce projet s’inscrit à la fois dans les compétences du programme de français (production d’écrits, révision, coopération) et dans celles d’EMC (respect des règles de vie, expression des émotions, citoyenneté). L’idée, c’est que l’écriture devienne un outil de réflexion et d’action pour améliorer concrètement le climat de classe.

- Piscine pour les élèves de CM2 de mars à juin
- Bibliothèque

IV) Parcours de l’élève

a) Présentation des évaluations nationales tous niveaux

Objectifs de ces évaluations :

- Donner des repères aux enseignants pour aider les élèves à progresser,
- Permettre d’avoir localement des éléments pour aider les inspecteurs dans le pilotage de proximité,
- Ajuster les plans nationaux et académiques de formation et proposer des ressources pertinentes

Globalement, en français et en mathématiques, un certain nombre d’items sont réussis par les élèves :

Cycle 2 : compréhension de mots, phrases et textes lus par l’adulte

Lire des nombres entiers, dénombrer des collections

Cycle 3 : compréhension de textes lus par l’adulte

Reconnaissance du sujet et du verbe dans une phrase

Trouver des synonymes

Ecrire des nombres entiers dictés

Placer un nombre sur une ligne graduée

Cependant, certaines compétences sont bien moins maîtrisées. Voici une comparaison entre les évaluations de septembre 2024 et celles de septembre 2025 :

en CP en français :

2024 : comprendre des mots lus par l’enseignant et reconnaître les différentes écritures d’une lettre

2025 : **connaître le nom et le son des lettres**

en CP en maths :

2024 : quantifier des collections

2025 : **placer un nombre sur une ligne graduée et comparer des nombres**

en CE1 en français :

2024 : comprendre des mots lus par l’enseignant et lire à voix haute

2025 : **comprendre des phrases lues seul et lire à voix haute**

en CE1 en maths :

2024 : résoudre des problèmes, calculer en ligne

2025 : **placer un nombre sur une ligne graduée et calculer en ligne**

en CE2 en français :

2024 : lire à voix haute, utiliser les marques d’accord, écrire des mots dictés

2025 : **comprendre un texte lu seul, reconnaître sujet/verbe dans une phrase et mémoriser les temps de conjugaison**

en CE2 en maths :

2024 : résoudre des problèmes, poser et calculer

2025 : **mémoriser des faits numériques, ordonner des nombres et les placer sur une ligne graduée**

en CM1 en français :

2024 : utiliser les marques d’accord, mémoriser la conjugaison, écrire des mots dictés, comprendre un texte lu seul

2025 : **lire à voix haute, mémoriser les temps de conjugaison et comprendre un texte lu seul**

en CM1 en maths :

2024 : résoudre des problèmes, poser et calculer, mémoriser des procédures numériques

2025 : **mémoriser des faits et des procédures numériques et poser et calculer**

en CM2 en français :

2024 : comprendre un texte lu seul, lire à voix haute, utiliser les marques d'accord des noms/adjectifs et verbe

2025 : **comprendre un texte lu seul, lire à voix haute, utiliser les marques d'accord du verbe**

en CM2 en maths :

2024 : résoudre des problèmes, mémoriser des procédures numériques.

2025 : **mémoriser des faits et des procédures numériques et poser et calculer**

Comme l'an dernier, ces résultats sont à nuancer suivant les cohortes d'élèves et les résultats des élèves EFIV ou des élèves du dispositif Ulis et du fait d'une notation parfois sévère des exercices. Des temps de travail en conseils de cycles seront menés par les enseignants prochainement pour proposer des remédiations communes aux élèves au sein des classes et en APC.

b) Dispositifs d'aide

RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) :

Le RASED, chargé d'apporter de l'aide aux enfants en difficulté, est composé d'un enseignant spécialisé à dominante pédagogique (E), M Kevin Rougier et d'une psychologue scolaire, Mme Marie Gaillard, qui doivent intervenir dans plusieurs écoles du secteur.

Chaque année en octobre, les enseignants adressent des demandes d'aide au Rased pour des enfants en difficulté dans leur classe. L'équipe du Rased rencontre ensuite les enseignants de chaque niveau (sauf les classes dédoublées sur lesquelles le Rased ne peut intervenir) pour échanger sur les situations d'élèves signalées par les enseignants.

La psychologue scolaire prévoit des observations d'élèves en classe après accord des familles et l'enseignant spécialisé interviendra auprès des enseignants en classe ou travaillera avec de petits groupes d'élèves.

La psychologue scolaire peut également réaliser des bilans cognitifs avec l'accord des parents et participer aux équipes éducatives. Les familles peuvent faire appel à elle s'ils pensent que leur enfant rencontre une difficulté.

Les enseignants peuvent également faire appel au Rased s'ils estiment être face à une situation compliquée avec un élève.

Les membres du Rased assistent généralement aux équipes éducatives des élèves.

UPS-EFIV :

Mme Dotal est enseignante sur le poste « EFIV » pour la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs. Le poste est rattaché à l'école où elle intervient tous les matins et le reste du temps elle peut intervenir au collège ou dans d'autres écoles du REP qui accueillent elles-aussi des enfants du voyage qui présentent des difficultés dans les apprentissages, pouvant être attribuées à leur mode de vie (itinérance, pas la culture de l'école, absentéisme...).

Les missions de ce poste consistent donc surtout à contribuer à renforcer la scolarisation dès l'école maternelle, améliorer la fréquentation scolaire en élémentaire et accompagner la poursuite de scolarité au collège. La priorité est donnée au soutien en français mais un travail important est mené sur les compétences « être élève » pour essayer d'améliorer qualitativement la scolarisation de ces enfants.

Il n'y a donc pas de classe spécifique pour les élèves EFIV, ils sont inclus dans leur classe avec les élèves de leur âge et Mme Dotal intervient sur des compétences spécifiques en lien avec l'enseignant, dans la classe ou en petit groupe dans sa salle.

Une autre mission importante de ce poste est la participation à des temps de concertation qui permettent, avec différents partenaires, de mettre en lien, d'échanger les informations et de réfléchir aux problématiques rencontrées. Font partis de ce « comité partenarial » : Mme Esquer-Giret (directrice de l'école), des assistantes sociales, des membres de l'association ADAV33 et les élus de la mairie (mairie + élus pôle social/éducation). Ces temps de concertation devraient évoluer durant l'année pour redéfinir des objectifs de travail.

Dispositif ULIS :

Dispositif qui compte cette année 11 élèves. (12 élèves en début d'année)

Il s'agit d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire qui est un dispositif pour la scolarisation des élèves en situation de handicap avérée par la MDPH, dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Les enfants orientés en ULIS peuvent avoir des troubles cognitifs, troubles spécifiques du langage, du développement comme l'autisme, troubles des fonctions motrices, des troubles associés... L'intérêt de ce dispositif est que ces enfants sont à la fois intégrés dans une classe avec des élèves de leur âge pour suivre certains apprentissages en fonction de leurs capacités et également regroupés dans la salle Ulis avec la coordonnatrice pour travailler de façon personnalisée en fonction de leurs besoins. La coordonnatrice est la responsable pédagogique de l'Ulis, elle travaille en collaboration avec les autres enseignants et organise les emplois du temps des élèves en fonction de leur PPS. Elle est aidée par une AESH pour l'encadrement et l'animation des actions éducatives au sein du dispositif. Certains élèves du dispositif peuvent bénéficier de l'aide individuelle d'une AESH, selon la décision de la MDPH. Le dispositif ULIS peut accueillir des élèves du CP au CM2, ils viennent de plusieurs communes.

La coordonnatrice Ulis dans l'école est Virginie Vidal.

Les APC :

Les activités pédagogiques complémentaires sont les activités proposées par les enseignants en dehors du temps de classe, chaque enseignant devant effectuer 36h d'APC avec des élèves. Les enseignants d'élémentaire sont désormais déchargés de 6h sur ces 36h pour la saisie des résultats des évaluations nationales. Ces APC se déroulent 2 fois par semaine, en petit groupe, le lundi et le jeudi de 16h15 à 17h pour la maternelle, et le lundi et le jeudi de 16h05 à 16h50 pour l'élémentaire, de septembre aux vacances de printemps. Elles sont proposées aux élèves sur la base du volontariat, c'est pourquoi les enseignants demandent aux familles de remplir une autorisation de participation, qui engage les familles sur la durée totale du travail proposé par l'enseignant.

Ces activités concernent le domaine de la lecture et de la compréhension (langage oral en cycle 1 et lecture/compréhension orale en cycles 2 et 3) et le domaine des mathématiques.

Il peut s'agir d'un accompagnement différencié, d'une aide spécifique lors de difficultés transitoires, une aide au travail personnel ou des activités dans le cadre du projet d'école.

Ce temps peut être proposé à l'ensemble des élèves de l'école selon le projet établi par l'enseignant. La durée de prise en charge est variable. Il s'agit d'un protocole personnalisé.

APC PS-MS

Pour les APC, pour la première période les deux enseignantes de PS-MS ont aidé les élèves de GS. En deuxième période, sont travaillés avec les MS le langage (apprendre à faire des phrases construites, approfondir le lexique) ainsi que la reconnaissance et l'écriture du prénom.

GS : en période 1 : langage oral par le jeu symbolique, nommer le matériel de l'école. En période 2 : langage oral en s'appuyant sur les ateliers de phonologie.

CP : en P1 tous les élèves ont été pris pour travailler sur le matériel qui sera proposé en autonomie

CE1 : travail sur les nombres et travail en fluence puis en P2 travail sur les sons complexes

CE2 : en période 1 : révision de sons complexes tels que OU, ON, AN/EN, OI, lecture de mots et de textes afin de gagner en fluidité en identifiant les mots de plus en plus rapidement. Pour cette deuxième période : travail sur la lecture fluence et révision des nombres jusqu'à 999 et du système de numération.

CM1-CM2 : numération et calcul / lecture fluence / accord dans le groupe nominal

CM1-CM2 : écriture et stratégie de copie, notions de fonctions et natures des mots dans la phrase, lecture compréhension, résolution de problèmes

EFIV : lecture à voix haute et production écrite

PPRE (Plan Particulier de Réussite éducative) :

Ce dispositif individuel est une adaptation ponctuelle des enseignements visant à l'amélioration d'une compétence cible, mis en place en classe par l'enseignant. Lorsque le PPRE est formalisé, il est présenté à l'élève et à sa famille et un suivi est fait par la suite. Ce PPRE peut être reconduit pour une nouvelle période ou éventuellement remplacé par un autre.

Le PPRE doit être rédigé sur le LPI, plateforme numérique de l'Education Nationale.

Les stages de remise à niveau ou stages de réussite :

Il n'y aura pas de stage de réussite proposé cette année dans l'école, les enseignants ayant eu beaucoup de difficulté à avoir des réponses positives auprès des familles pour constituer un groupe d'au moins 6 élèves. Cette année, il nous était demandé de constituer un groupe d'au minimum 8 élèves.

MAIRIE

a) Activités sur la pause méridienne

A l'école élémentaire les enfants sont répartis dans les deux cours. Des activités manuelles et sportives sont proposées (jeux sans ballons, jeux collectifs, coloriage, fabrication de bracelet par exemple)
Les élèves de cycle 3 sont répartis en trois groupes sur des activités également, ils ont notamment préparé des décorations et des bricolages sur des thématiques comme Halloween.
Cela a un impact positif sur le climat scolaire.

b) Rappel usage des serviettes de table

Il est demandé aux parents de fournir des serviettes de table pour la semaine pour leur enfant, il y a encore quelques soucis dans le fonctionnement. Les enfants doivent mettre leur serviette dans une pochette nominative le lundi et la récupérer le vendredi.

c) Règlement de la bibliothèque pour l'accueil des classes

Depuis plusieurs années la bibliothèque accueille les classes qui le souhaitent. Suite au non-retour de nombreux livres prêtés aux élèves et le coût financier que cela représente pour la municipalité, un règlement intérieur a été créé. La lecture en est faite lors du conseil d'école. Le règlement sera diffusé rapidement puis sera transmis avec les dossiers d'inscriptions lors des prochaines rentrées.

d) Demande de financement pour la classe découverte

La mairie propose une participation d'un montant de 30 euros par élève et de réajuster sa participation financière dans la mesure du possible.

Le transport sera financé par le budget transport 2026 de 2000 euros.

L'effectif partant est de 49 élèves.

e) Point sur les travaux et équipements

La classe de ce1 de l'étage a été entièrement repeinte durant l'été.

Le vidéoprojecteur de la classe de CP de Mme Higonenq a été changé en septembre.

Maternelle :

- Il y a à nouveau des souris dans la classe de l'étage depuis 2 jours (c'est pourquoi la mairie n'a pas encore été avertie) : le souci sera traité par les services techniques. Mme Picq demande à ce que cela soit signalé rapidement pour pouvoir faire intervenir les agents au plus tôt.
- Quelques petits travaux restent à faire : store cassé dans la classe 6, robinet qui éclabousse dans la classe 2, changer un cadenas et mettre un cadenas à clé dans la cour, enlever les étagères du local vélos afin de ranger plus facilement les vélos et éviter qu'ils soient abîmés. Les agents techniques verront pour faire le nécessaire autant que possible.

Elémentaire :

- Store cassé dans la classe de l'étage
- Serait-il possible de mettre des cimaises avec des fils au-dessus du tableau noir dans la classe 9 ? Les agents s'en chargeront quand ils le pourront.
- Volets électriques classes 5 et 6 et petit sas réserve cycle 3 sont bloqués. La mairie fera un point avec les agents techniques et fera intervenir une entreprise si nécessaire.

Fin du conseil à 19h30

la directrice
Mme Esquer Giret

la secrétaire
Mme Dotal